

Sainte Marie, le 12 septembre 2022

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 septembre 2022

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 9 septembre 2022 à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Etaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis — VALLAT Stéphanie - BARAILLER Monique –BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

Étaient absents excusés : BIRRINGER Frédéric - PETETIN Nathalie - BARBET Hervé - MAITRE Martine.

M. Julien VALTON a été nommé secrétaire.

Madame Nathalie PETETIN donne procuration à Monsieur Gérald GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.
Monsieur Hervé BARBET donne procuration à Monsieur Guillaume VALLAT pour ce conseil municipal.

Compte rendu du 17 juin 2022 approuvé à l'unanimité.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois Agriculture

La commission est à la recherche actuellement un bûcheron pour la campagne d'affouage 2022-2023.

Commission Voirie Assainissement

Le responsable de la commission informe le conseil municipal que la 1ere réunion concernant les travaux du CD 33 a eu lieu le mardi 30 août 2022 en Mairie. Les travaux de voirie, création de trottoirs rue de Lougres, rue de Montenois et rénovation rue Derrière les vergers, sont faits.

Il est aussi indiqué lors de la réunion que PMA réalise des études pour faire des évolutions sur la station d'épuration actuelle, afin d'éviter les inondations lors des gros orages.

Commission bâtiments communaux

Le responsable informe que le secrétariat de Mairie a été repeint.

Commission Aménagement du territoire

Retour :

PA transférer :

SARL BCG – rue de Bavans, Entre les Vies et Grande Rue – Lotissement de 14 parcelles – **ACCORDÉ LE 26/07/2022**

DP :

BOISSENIN Thierry – 1 rue de Lougres – Pergola – **ACCORDÉ LE 16/06/2022**

ENERGIE VERTE – 2 Impasse de la Laiterie – Panneaux Photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 08/07/2022**

LARMUSIAUX Didier – 1 rue de Lougres – clôture – **REFUSÉ LE 23/08/2022**

CU :

SELARL ARCANGELI-ZERR – 28 rue des Moulins à Vent – **RÉPONDU LE 08/09/2022**

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, d'invalidité, d'incapacité et / ou d'accident imputable ou non au service arrive à échéance le 31 décembre 2022.

En date du 3 janvier 2022, la commune a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs pour procéder pour son compte à une consultation pour renouveler ce contrat.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Sainte-Marie les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).

Conditions :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 6.88 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux : 1.50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer les conventions et tout acte y afférent.

TRAVAUX RUE DE DÉSANDANS

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise SADE pour la reprise d'une grille avaloire rue de Désandans, d'un montant de 750 € HT soit 900 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ce devis pour la réaliser de ces travaux rue de Désandans.

TRAVAUX VESTIAIRES DU FOOT

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Laurent PAGNOT Electricité pour la mise en conformité électrique des vestiaires du stade de foot, d'un montant de 1 975.08 € HT soit 2 370.10 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ce devis pour la réaliser la mise en conformité électrique des vestiaires du stade de foot.

Le Maire informe également les membres du conseil municipal que la vérification annuelle des buts du terrain de foot a été réalisée courant de l'été.

DEMANDES DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention du comice agricole ;

L'exposé de la responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à cette association la somme de 50 €.

Vestiaires du tennis :

Dans sa réunion du 28 mai 2021, le Conseil Municipal s'est engagé à financer, selon les devis estimatifs fournis par l'association, les fournitures pour la réalisation des travaux des vestiaires à hauteur de 4 500 € maximum, travaux étant réalisés par les membres de l'association.

Les travaux sont aujourd'hui terminés. Le total de ces travaux s'élève à 5 487.28 € TTC.

La commune a financé directement l'achat du gros matériel (cabines de douche, du matériel électrique et la peinture) pour un montant de 4 132.64 €, le reste a été avancé par l'association soit un montant de 1 354.64 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 354.64 € à l'association.

AVENANT À LA CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA ZAE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la zone d'activité économique est placée sous la compétence de PMA. L'entretien de celle-ci devait donc être réalisé par les services de PMA, qui a proposé de le confier à la commune de Sainte-Marie, prestation estimée à 1 816 € en 2018.

Une convention a été signée, convention qui est arrivée à son terme au 31 décembre 2021.

Pour informations, les frais d'entretien pour l'année 2021 se sont élevés à 1 945.90 €.

PMA propose de ce fait de proroger par avenant cette convention jusqu'au 31 décembre 2027, dans les mêmes conditions.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions du présent rapport et approuve le projet d'avenant de prorogation n°1 à la convention de prestations de services avec la commune de Sainte-Marie en date du 19 novembre 2018, telle que joint au présent rapport, et autorise le Maire à le signer.

MOTION D'APPUI À LA FORMATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Le Maire présente aux membres du conseil municipal, une motion d'appui à la formation des secrétaires de Mairie afin de soutenir la demande de financier du diplôme universitaire « Gestionnaire administratif / secrétaire de mairie » qui n'a pas pu s'ouvrir pour la session 2022 suite au refus de la région de financer cette formation.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son soutien à la formation des secrétaires de Mairie par le diplôme « Gestionnaire administratif / secrétaire de mairie ».

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible chaque année, avant le 1^{er} octobre 2022, de modifier le taux de la part communale de la taxe d'aménagement.

Il rappelle que la taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région, exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis a permis ou déclaration préalable.

Le taux actuel voté en 2011 est de 2% pour la commune.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

FAAD FSL

Chaque année, le Conseil Général demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas financer ces deux actions.

DIVERS

Fête du village :

La fête du village aura lieu le samedi 17 septembre 2022, pour cette occasion le Maire propose d'offrir l'apéritif.

Le Maire demande également l'aide des conseillers pour la préparation de celui-ci.

Accord du Conseil municipal

Visites chantiers de PMA

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'une visite des travaux réalisés sur le territoire de PMA est prévue le jeudi 15 septembre 2022 à partir de 8h. Les personnes intéressées doivent se s'inscrire rapidement.

Vélicity

Lancé en mars dernier, ce service de location de vélo à assistance électrique est ouvert toute l'année. Une présentation de ce service de location sera faite sur le site internet de la commune et sur l'application.

Des flyers sont également disponibles au secrétariat de Mairie.

Informations SIVU DE LA CHAULIERE

La Vice-Présidente informe le Conseil Municipal que la rentrée s'est bien passée. Une journée a été organisée avec les membres du SIVU pour ranger et nettoyer les locaux.

Elle informe également les membres du conseil municipal que la secrétaire a repris ses fonctions depuis le 5 septembre 2022.

Résidence d'artistes

En partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération et le département du Doubs, la commune de SAINTE-MARIE accueille du lundi 19 septembre au dimanche 25 septembre 2022, une troupe de théâtre à la salle des associations. Différentes actions seront organisées et proposées au public (ateliers pour les écoles, spectacles...). PMA assure la communication de cet événement. Flyers à venir.

La troupe de théâtre sera hébergée par le département et PMA au gîte « la cerise sur le gâteau » à Ste Marie).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h35.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

